



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

VILLE DE VANNES (56000)
ID : 056-215602608-20231116-231116H16025H1-AR

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE
Direction Culture

DECISION DU MAIRE

Kiosque - Boutique - Tarifs des produits dérivés

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : Pour les articles de la boutique du Kiosque, il conviendra d'appliquer les tarifs suivants :

Sweat-shirt	20,00 €
T-shirt	12,00 €
Débardeur femme	10,00 €
Mug	5,00 €
Crayon bois	1,00 €
Carnet	4,00 €
Etiquette bagage	2,00 €
Sac shopping	5,00 €
Bracelet satin	2,00 €
Drap de bain	25,00 €
Affiche Kiosque	10,00 €
Affiche VPF	5,00 €
Magnet	3,00 €
Tube affiche	1,00 €
Carte postale	1,00 €

Fait à Vannes, le 16 novembre 2023

Pour le Maire, par délégation,
Le Maire Adjoint



Fabien LE GUERNEVE